



Négociation de la convention collective



Classification Rémunération

Questions / Réponses
Quelles négociations ?



ANNEXE 1 : Revalorisation grille de salaires ouvriers

SALAIRE BRUT MENSUEL - BASE 35 HEURES

TOUS TYPES HORAIRES

Date d'application : 01/05/2023

GRILLE AU 1^{ER} JUILLET 2023

Métallurgie Haute Savoie



Niveau	Echelon	Coef.	→		
			Janv 2023	Juin 2023	
V	3	395	35 254 €	2,723%	36 214 €
	3	365	32 591 €	2,946%	33 551 €
	2	335	29 926 €	3,208%	30 886 €
IV	1	305	27 320 €	3,514%	28 280 €
	3	285	25 824 €	3,717%	26 784 €
	2	270	24 597 €	3,903%	25 557 €
III	1	255	23 556 €	4,075%	24 516 €
	3	240	22 608 €	4,246%	23 568 €
	2	225	21 854 €	4,393%	22 814 €
II	1	215	21 432 €	4,479%	22 392 €
	3	190	20 905 €	4,592%	21 865 €
	2	180	20 762 €	4,624%	21 722 €
I	1	170	20 622 €	4,655%	21 582 €
	3	155	20 538 €	4,674%	21 498 €
	2	145	20 508 €	4,681%	21 468 €
	1	140	20 496 €	4,684%	21 456 €

La grille NTN
01/05/ 2023 Déjà rattrapée !!

Si nous avons voulu avoir de la cohérence pour les plus bas salaires

- notre revendication première reste inchangée: **2000 Euros** en démarrage de grille pour vivre décemment dans notre département

- Que l'ancienneté soit considérée sinon à quoi bon !!

L'expérience doit être payée

La CGT propose pour cela que soit garanti le doublement du salaire sur la carrière. Cela nécessite, dans les branches comme dans les entreprises, d'établir des grilles salariales qui ont du sens, avec des vrais écarts significatifs d'un niveau à l'autre. Il faut en finir avec la stratégie des employeurs qui visent à concentrer les salaires dans une fourchette restreinte. Les écarts entre les différents niveaux de l'échelle doivent être significatifs et réguliers

OUVRIERS

Coefficient	Salaire Minimum	Salaire Maximum
165	1 800,00	2 340,00
170	1 800,00	2 340,00
176	1 800,00	2 340,00
182	1 827,00	2 375,10
190	1 863,54	2 422,60
198	1 900,81	2 471,05
215	1 938,83	2 520,48
230	1 969,96	2 560,95
245	2 077,19	2 700,35
255	2 142,48	2 785,22
270	2 251,19	2 926,55
285	2 360,29	3 068,38

Depuis de très nombreuses années, la CGT dénonçait que le Smic, ce revenu minimum, rattrapait tous les premiers coefficients jusqu'à l'ouvrier qualifié pour NTN. Avec les 222 salariés augmentés automatiquement par la hausse du Smic en mars et la communication de la CGT par voie de presse, la direction a été forcée d'affiner son image. Les premiers coefficients ont donc été augmentés avec un démarrage de la grille à 1800 euros brut, pour un coefficient de 165. C'est 752 salariés qui ont eu de fait leur salaire de base augmenté.

Moralité NTN-SNR premier employeur privé de haute-savoie paie ses salariés proche du salaire minimum !! (avant c'était + 30% par rapport à la grille Métaux)

Ce Vendredi 02/06 s'est tenu Entre :
La Chambre Syndicale de la Métallurgie de la Haute-Savoie, et les représentants des Organisations Syndicales, la dernière négociation collective de Haute Savoie puisque ce sera négocié au National l'année prochaine; c'est regrettable puisque la question du territoire disparaît.

Au vu de l'augmentation du SMIC, la CGT a revendiqué comme cela c'est fait entre autre à NTN SNR, que les grilles de salaires qui était en-dessous du SMIC soit réactualisées. Nous avons aussi demandé que le montant soit au niveau de l'inflation.

Il a été décidé de mettre en place un montant uniforme d'augmentations générales afin de prendre en compte l'inflation élevée qui touche tout le monde

C'est 960 Euros soit 80 Euros mensuels que nous avons obtenu !

La CGT Métaux du département représentée par Patrice Segaud (DSC NTN SNR) a signé cet Accord comme celui de l'année dernière, afin d'éviter un décrochage trop important pour les plus bas salaires.